

de résoudre ce litige dans le respect des règles de transparence et des principes de bonne foi, et en conformité avec la loi.

## AMÉRIQUE CENTRALE

### Aperçu

Le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama sont des pays d'Amérique centrale dont l'économie émergente affiche, de manière générale, une bonne croissance. Les échanges de marchandises bilatéraux entre le Canada et les pays d'Amérique centrale ont atteint 1,18 milliard de dollars en 2004. Les exportations canadiennes à destination de l'Amérique centrale se sont chiffrées à 386 millions de dollars, et les importations à 791 millions de dollars. (Nota : ces statistiques ne comprennent pas les marchandises qui transitent par les États-Unis.)

L'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, démontre qu'il est possible de composer avec les différences de taille et de niveau de développement qui peuvent exister entre les partenaires de pareil accord. Deux autres accords sont également entrés en vigueur, le premier sur la coopération en matière de travail et le second sur la coopération environnementale. La conclusion d'un accord de libre-échange avec le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua permettra au Canada d'affirmer sa présence et son influence dans cette région et d'aider au renforcement de liens commerciaux.

Le Canada a conclu un accord de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE) avec le Costa Rica et un mémoire d'entente portant sur le commerce et l'investissement avec l'Amérique centrale.

### Accès aux marchés – résultats obtenus en 2004

- Les négociations d'un ALE se sont poursuivies avec le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua (CA4).
- La mise en œuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica s'est poursuivie, et le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la troisième réduction de droits prévue est entrée en vigueur.

- Le gouvernement costaricien a éliminé l'obligation de présenter une déclaration d'information douanière sur les importations en provenance du Canada.
- Le Canada a exercé des pressions sur les gouvernements du Costa Rica, du Honduras et du Nicaragua dans le but d'appuyer et de faire avancer les intérêts des compagnies minières canadiennes dans la région.
- Le Canada a exercé des pressions sur le gouvernement du Honduras pour que celui-ci reconsidère l'interdiction imposée sur l'importation de produits contenant des fibres d'amiante chrysotile.
- Le Canada a maintenant accès au marché hondurien pour les produits de bœuf désossé.
- Le marché nicaraguayen a été rouvert au sperme et aux embryons porcins et bovins, aux produits de viande de porc congelés, aux oignons et aux pommes de terre de consommation.
- Le Canada a obtenu un accès continu au marché costaricien pour les produits de viande de porc en raison de l'inspection, par les autorités costariciennes, des établissements canadiens de transformation de la viande.
- Le Canada a obtenu l'accès au marché costaricien pour les produits de viande de poulet et de dinde.
- Le Canada a obtenu un accès continu au marché panaméen pour le porc, en dépit du système panaméen de certification individuelle des établissements.
- Le Guatemala a retiré ses mesures liées à l'ESB contre le porc et ses produits, ce qui a permis la reprise des échanges commerciaux de porc et de produits du porc.
- Le 13 septembre 2004, le Guatemala a retiré ses mesures liées à la grippe aviaire contre la Colombie-Britannique.

### Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2005

- Mener à terme les négociations sur l'établissement d'un accord de libre-échange avec le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua (CA4).
- Poursuivre, auprès du Costa Rica, du Panama et du Salvador, l'approbation de l'ensemble du réseau d'établissements canadiens d'exportation de viande. Le système actuel d'inspection individuelle de chaque établissement coûte cher et impose un lourd fardeau administratif aux exportateurs canadiens.